

**DÉPARTEMENT  
DU RHÔNE**

-----  
**Arrondissement  
de Lyon**

-----  
**Canton de  
Sainte Foy-lès-Lyon**

**République Française**

-----  
**COMMUNE DE SAINTE FOY-LÈS-LYON**

-----  
**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres	Séance du 29 juin 2020
art. 16 Code Municipal : <b>35</b>	Compte-rendu affiché le 7 juillet 2020
en exercice : <b>35</b>	Date de convocation du Conseil Municipal : 23 juin 2020
qui ont pris part à la délibération <b>35</b>	Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 35
	Présidente : Mme Véronique SARSELLI (M. Bernard MOMIN pour le compte administratif)
	Secrétaire : Mme VIEUX-ROCHAS
	Secrétaire auxiliaire : M. Claude ROIRE, Directeur Général des Services

**OBJET**

**9**

**Affectation du résultat 2019**

Membres présents : Mmes et MM. SARSELLI, BAZAILLE, AKNIN, MOUSSA, BARRELLON, GIORDANO, RODRIGUEZ, GOUBET, NOVENT, BOIRON, MOMIN, CAUCHE, SAUBIN, DUMOND, GUERINOT, FUSARI, JACOLIN, FUGIER, ASTRE, ESCOFFIER, DUPUIS, ROSAIN, PASSELEGUE, CHOMEL de VARAGNES, MOREL-JOURNEL, VINCENS-BOUGUEREAU, VIEUX-ROCHAS, LATHUILIÈRE, REPLUMAZ, MIHOUBI, COUPIAC, GILLET, SCHMIDT, GUILHAUME,

Membre excusée : Mme TORRES (pouvoir à M. SCHMIDT).

Monsieur AKNIN, Adjoint au Maire, explique que conformément aux dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M14 du 27 décembre 2005 modifiée, il convient de procéder à l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019, issu du compte administratif du budget principal de la Ville.

**1. Détermination du résultat de fonctionnement 2019**

Il est constitué par le résultat comptable constaté à la clôture de l'exercice (recettes réelles et d'ordre – dépenses réelles et d'ordre), augmenté du résultat 2018 reporté sur la section de fonctionnement (compte 002) :

<b>Fonctionnement exercice 2019</b>	
Recettes de fonctionnement	21 688 523,41 €
Dépenses de fonctionnement	- 18 989 111,36 €
Résultat de fonctionnement de l'exercice	2 699 412,05 €
Résultat de fonctionnement N-1 reporté	0,00 €
Résultat de clôture 2019	<b>2 699 412,05 €</b>

L'excédent dégagé par la section de fonctionnement du budget principal s'établit ainsi à 2 699 412,05 €. Ce dernier doit être affecté en priorité à la couverture du besoin de financement 2019 de la section d'investissement.

## 2. Détermination du besoin de financement 2019 de la section d'investissement

Le besoin en financement de la section d'investissement est égal au solde constaté entre, d'une part, les dépenses d'investissement de l'exercice 2019, minorées les cas échéant du déficit d'investissement 2018 reporté et, d'autre part, les recettes d'investissement propres à l'exercice 2019, majorées de la quote-part de l'excédent de fonctionnement 2018 affectée en investissement (compte 1068) et, le cas échéant, de l'excédent d'investissement 2018 reporté.

La nomenclature M14 précise que le besoin de financement de la section d'investissement doit être corrigé des restes à réaliser de cette section en dépenses et en recettes :

<b>Investissement exercice 2019</b>	
Recettes d'investissement (dont 1068)	11 548 092,24 €
Dépenses d'investissement	- 7 120 008,86 €
Résultat d'investissement de l'exercice	4 428 083,38 €
Résultat d'investissement N-1 reporté	-3 450 656,23 €
<b>Résultat de clôture 2019</b>	<b>977 427,15 €</b>
Restes à réaliser recettes	590 859,03 €
Restes à réaliser dépenses	-1 025 418,29 €
Solde RAR	<b>-434 559,26 €</b>
<b>Capacité de financement de la section d'investissement</b>	<b>542 867,89 €</b>

Du fait des restes à réaliser, à reporter sur le budget 2020, la section d'investissement présente une capacité de financement de 542 867,89 €.

Il est alors proposé d'inscrire en R001 le Solde d'exécution positif reporté de 977 427,15 €.

## 3. Affectation du résultat de fonctionnement 2019

En rapprochant les deux sections, on constate donc

	<b>Fonctionnement</b>	<b>Investissement</b>	<b>Solde</b>
Report à nouveau N-1	0 €	<b>-3 450 656,23 €</b>	-3 450 656,23 €
Titres émis sur l'exercice	21 688 523,41 €	11 548 092,24 €	33 236 615,65 €
Mandats émis sur l'exercice	-18 989 111,36 €	- 7 120 008,86 €	- 26 109 120,22 €
<b>Résultat de l'exercice (hors RAR)</b>	<b>2 699 412,05 €</b>	<b>977 427,15 €</b>	<b>3 676 839,20 €</b>
RAR Recettes	0 €	590 859,03 €	590 859,03 €
RAR Dépenses	0 €	-1 025 418,29 €	- 1 025 418,29 €
Solde RAR	0,00 €	-434 559,26 €	-434 559,26 €
<b>Résultat net après couverture des RAR</b>	<b>2 699 412,05 €</b>	<b>542 867,89 €</b>	<b>3 242 279,94 €</b>

Compte tenu de la couverture du besoin de financement de la section d'investissement par son propre excédent, il est proposé l'affectation suivante :

- Le découpage du solde de 2 699 412,05 € issu de la section de fonctionnement :
  - Report pour 1 500 000 € en solde d'exécution positif en recettes de fonctionnement R002
  - Le reste, soit 1 199 412,05 € est inscrit en dotation complémentaire pour contribuer au financement des dépenses d'investissement inscrites au budget primitif 2020 (1068)

<b>Affectation des excédents sur 2020</b>	
Excédent reporté en recettes d'investissement R001	977 427,15 €
Réserve complémentaire en recettes d'investissement 1068	1 199 412,05 €
Excédent reporté en recettes de fonctionnement R002	1 500 000,00 €

Ces écritures seront intégrées au budget 2020.

Le conseil municipal est appelé à délibérer et à :

- REPORTER l'excédent d'investissement de 2019 sur la section d'investissement du budget 2020 en recettes d'investissement au compte R001,

- APPROUVER l'affectation de l'excédent de fonctionnement de 2019 de la manière suivante :

- 1 199 412,05 € au compte 1068 de dotation complémentaire en réserve, en section d'investissement
- 1 500 000,00 € en recettes de fonctionnement sur le compte R002.

Appelé à se prononcer,

le conseil municipal, à l'unanimité,

- REPORTE l'excédent d'investissement de 2019 sur la section d'investissement du budget 2020 en recettes d'investissement au compte R001,

- APPROUVE l'affectation de l'excédent de fonctionnement de 2019 de la manière suivante :

- 1 199 412,05 € au compte 1068 de dotation complémentaire en réserve, en section d'investissement
- 1 500 000,00 € en recettes de fonctionnement sur le compte R002.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme,  
Le Maire,

Véronique SARSELLI